



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mardi 12 novembre 2019 à 18h00

L'an deux mille dix-neuf, le douze novembre, le Conseil Communautaire, légalement convoqué le cinq novembre deux mille dix-neuf, s'est réuni à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Président de la Communauté de Communes de la Brie Champenoise.



Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h00.
M. Thierry DURAND est nommé secrétaire de séance.

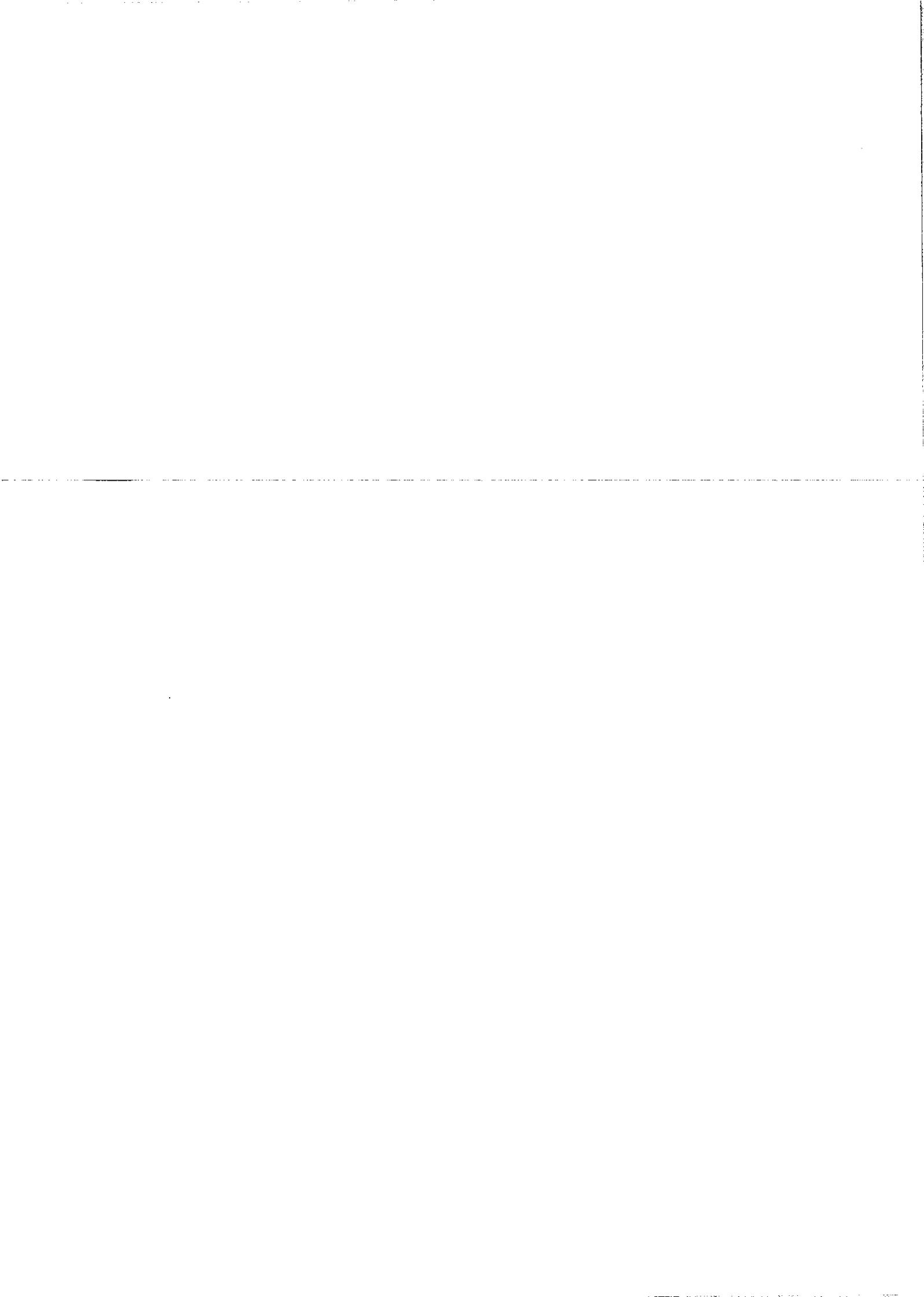
Présents : tous les membres en exercice sauf M. Jérémy ARAQUE absent, Mme Karine BOCQUET ayant donné pouvoir à M. Etienne DHUICQ, M. Guillaume COSTELET absent, M. Pierre CURFS absent, M. Laurent EPINAT remplacé par M. Pierre HAGNIER, M. Juan GARCIA ayant donné pouvoir à M. Pierre QUILLERE, Mme Delphine GOHIN ayant donné pouvoir à Mme Françoise CROCHET, M. Pascal LAURENT remplacé par M. Frédéric GENDRE, M. Thierry LEBON ayant donné pouvoir à M. Thierry DURAND, Mme MAZZANTI excusée, Mme Nathalie VERON, Mme Florence PELLETIER ayant donné pouvoir à M. Patrick VIE, M. François ROBIN, M. Pascal THEISEN ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude HIMMESOETE, Mme Yvonne THIMOND ayant donné pouvoir à M. Régis NOIZET.

Le quorum étant atteint le conseil peut valablement délibérer.
Lecture est faite du registre des délibérations de la séance du 26 septembre 2019 par le secrétaire de séance. Le procès-verbal de la séance est adopté à l'unanimité.

Une minute de silence est faite en l'honneur de M. Michel DAUTEUIL.

A. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT ET APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2019

- M.DHUICQ demande aux maires de porter leurs écharpes pour les obsèques de M. Michel DAUTEUIL prévues le 13 novembre à 14h30 à l'Eglise Sainte Etienne de MONTMIRAIL.
- Les XIII de Fromentières organisent un concert à l'occasion de la Sainte Cécile le 16 novembre à 18h00 à FROMENTIERES. L'association a récemment emménagé dans l'ancienne école maternelle de MONTMIRAIL et occupe une partie des locaux pour leurs répétitions.
- L'Assemblée Générale de l'Espace Loisirs Culture se tiendra le 16 novembre à 20h30.



- A l'occasion de la fête de la Sainte Barbe, la CCBC et le Centre de Secours de MONTMIRAIL offre le verre de l'amitié aux élus, le 7 décembre à 18h30, salle Roger Perrin.
- Le téléthon aura lieu le 7 décembre.
- La prochaine commission des affaires culturelles est fixée le 10 décembre à 18h00. L'ordre du jour concernera principalement le renouvellement de la convention d'objectif avec l'OTMR.
- Le prochain Conseil Communautaire est programmé le 16 décembre à 18h00.

B. AFFAIRES GENERALES

1- Liste des emplois soumis aux Indemnités Horaires pour Travaux Supplémentaires

Cette délibération est proposée au Conseil communautaire, sur demande de la Trésorerie, afin de regrouper l'ensemble des grades et catégories pouvant bénéficier d'IHTS et de rendre les règles en vigueur, qui ne sont pas modifiées, plus lisibles. Le dispositif a été soumis à l'avis préalable du Comité technique de la CCBC qui l'a approuvé à l'unanimité. Cette délibération est sans incidence sur le coût des IHTS pour la collectivité.

Peuvent bénéficier d'IHTS, quelle que soit leur filière :

- Les fonctionnaires territoriaux titulaires ou stagiaires employés à temps complet, à temps non complet, et à temps partiel, appartenant aux grades de catégories C ou B. Les agents de catégorie A sont exclus du dispositif, les heures supplémentaires étant comprises dans leur régime indemnitaire (IFSE).
- Les agents non titulaires (contractuels) à temps complet, temps non complet, et temps partiel, relevant de grade de même niveau.

M. CHANOINAT précise que cette délibération doit être prise dans le cadre des relations avec la Cour des Comptes, qui opère régulièrement des contrôles sur ce sujet, afin de veiller que les IHTS sont payées en respectant la légalité.

Adopté à l'unanimité.

2- Approbation du règlement des astreintes

M. DHUICQ rappelle que deux types d'astreinte ont été instaurés à la CCBC :

- Les astreintes hivernales, qui sont organisées par rotation d'une semaine, du 15 novembre au 15 mars, et concernent les agents de la voirie.
- Les astreintes du service eau et assainissement qui fonctionnent tous les week-ends, également par rotation, et concernent les agents du service de l'eau et de l'assainissement.

Le règlement soumis à l'approbation du Conseil communautaire fait suite à un besoin de clarification des règles applicables, exprimé par les agents techniques. Ce règlement reprend donc l'existant, clarifie les règles, et instaure une astreinte ponctuelle technique (exceptionnelle) en cas d'intempéries notamment. Il pose également l'impossibilité d'un cumul entre récupération et indemnisation des interventions effectuées pendant les astreintes. Son élaboration a fait l'objet de discussions constructives avec les représentants des personnels, et il a été approuvé à l'unanimité par le Comité Technique. Il est demandé au Conseil Communautaire de l'approuver à son tour.

Approuvé à l'unanimité.

3- Charte d'engagement relative au nouveau réseau de proximité des Finances publiques

Cette charte est proposée par M. EFFA, le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Marne et fait suite au projet de réorganisation des services de la DDFip dans la Marne. Elle matérialise le dispositif prévu pour le territoire, et les engagements de la Direction Départementale dans le cadre de la mise en place d'un réseau de proximité, au service des administrés et des élus des collectivités territoriales.

Le Président pense qu'il est préférable de l'accepter, car elle permet un compromis, face au projet de fermeture de la Trésorerie. Cet accueil de proximité pourra être localisé au sein de la future maison des services au public. M.EFFA propose de mettre des agents de la DDFip à disposition de la CCBC, au sein de la future MSAP, dans le cadre d'une mutualisation accueil de proximité/accueil MSAP.

M. COUSIN et plusieurs délégués craignent que ce dispositif accélère la fermeture des services publics restants, et en particulier la POSTE. La POSTE propose actuellement de nouveaux services aux communes et aux administrés (repas à domicile, téléphonie, banque, livraison médicament ...), pour maintenir le service postal, malgré la forte baisse de cette activité traditionnelle. Les délégués débattent du sujet.

1 opposition : Mme CROCHET

2 absents : M. CONDETTE et M. COUSIN

Adopté à la majorité.

C. EAU ET ASSAINISSEMENT / VOIRIE

4- Avenant n°2 au lot 1 Réseaux du marché de travaux d'aménagement VRD à Vauchamps – Tranche 2

Le Président expose l'objet de l'avenant qui comprend :

- Un raccordement de canalisation eau potable entre la rue de la Victoire et la rue de l'Empereur, en vue de supprimer une ancienne canalisation fuyarde.
- Une reprise des eaux pluviales, ruelle Caillat.
- L'aménagement de la rue de la VAUCELLE avec des bordures et des entrées charretières, en rive de chaussée.

Mme BERAT précise que les travaux de bordures et d'entrées prévues rue de Vaucelle, sont des demandes de la Commune de Vauchamps, qui les prendra en charge par le biais d'un fonds de concours, pour 13 406,40 €. Les travaux sont bientôt terminés.

Le montant total de l'avenant n°2 s'élève à 21 152,6 € HT. Il porte le montant total du lot réseaux à 711 044,75 € HT, soit une augmentation cumulée de 5,3% du marché, tous avenants confondus.

Adopté à l'unanimité.

5- Convention de participation financière aux travaux d'aménagement VRD à Vauchamps – Tranche 2

Le projet de convention de participation financière aux travaux d'aménagement VRD à Vauchamps – Tranche 2, soumis au Conseil Communautaire, a pour objet de fixer les montants et modalités de participation de la Commune de Vauchamps aux travaux de VRD en cours d'exécution. Elle prévoit à la fois :

- Les modalités de remboursement des travaux avancés par la CCBC, en application du mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée qui lui a été confié par la Commune, pour la réalisation de travaux sur la voirie départementale, dans le cadre d'une convention tripartite avec le Département. Le montant des travaux de voirie relevant de la compétence de Vauchamps s'élève à 265 830 € TTC.

- Les modalités de participation de la Commune aux travaux d'assainissement collectif et de voirie communale (bordures et trottoirs) par le biais de fonds de concours, pour un total de 73 188 €.

Un échéancier de trois remboursements est prévu : 25% en décembre 2019, 50% en juin 2020 et le solde en janvier 2021.

Il est demandé au Conseil Communautaire d'approuver la Convention de participation financière, d'accepter les fonds de concours, et d'autoriser le Président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

Le Président indique ensuite que la délibération concernant la demande de subvention pour les travaux d'aménagement VRD à LE VEZIER, initialement prévue à l'ordre du jour, a été retirée à la demande de la commune. M. COUSIN explique les motifs de ce choix. Les participations financières à supporter par la Commune, au titre de la traverse, et des fonds de concours sur la voirie communale et sur l'assainissement pluvial sont trop lourdes. Par ailleurs, le Conseil municipal de LE VEZIER juge qu'une rénovation totale de l'existant n'est pas justifiée, la voirie départementale étant encore un état correct. La Commune maintient donc sa demande de travaux uniquement sur la partie du bourg, et annulent ceux prévus sur la traverse départementale de Le Moncetz.

Le dossier sera donc représenté au Conseil Communautaire ultérieurement, après avoir été allégé de la partie traverse.

7- Demande de subvention à l'AESN pour la pose de compteurs de sectorisation sur le secteur de l'ex SAEP de la Vallée de Bonneval

Cette sectorisation est nécessaire dans le cadre de l'étude diagnostic des réseaux d'eau potable en cours, sur le secteur de l'Ex SAEP de la Vallée de Bonneval. La mise en place d'une sectorisation permettra en effet :

- un diagnostic affiné et permanent du réseau,
- de faciliter la recherche de fuites pendant et après l'étude en cours,
- la modélisation du fonctionnement du réseau.

Le projet de sectorisation présenté par le bureau d'études SOGETI prévoit de délimiter 9 secteurs de distribution d'eau potable, ce qui nécessite la mise en place de nouveaux points de comptage. Il est estimé à 44 550 € HT, décomposé comme suit :

- Travaux de génie civil = 19 550 € HT
- Métrologie = 18 500 € HT
- Maîtrise d'œuvre = 6 500 € HT.

La sectorisation envisagée doit permettre d'améliorer la connaissance du réseau et d'améliorer son rendement, et peut donc être financée à hauteur de 50%, par l'AESN. Il est précisé qu'il est envisagé de faire réaliser les travaux par SAUR, dans le cadre de son marché de prestations d'assistance à l'exploitation du service d'eau potable de la CCBC, afin d'obtenir des prix attractifs et de ne pas diluer les responsabilités en cas de problèmes ultérieurs sur les réseaux ou les points de comptage.

Mme CROCHET s'interroge sur la priorité de cette opération, par rapport aux problèmes de CVM découverts à BERGERES sous MONTMIRAIL, BOISSY LE REPOS, et hameau de Soigny. Le Président expose la situation au Conseil. Des teneurs en chlorure de vinyle monomère non conformes aux limites règlementaires, ont été récemment repérées dans les analyses d'eau diligentée par l'ARS, sur les communes susvisées. Jusqu'alors cette molécule n'était pas recherchée dans les analyses sur la qualité de l'eau, ce qui explique sa découverte récente.

Sa présence est liée à un relargage de cette molécule par un certain type de canalisations en PVC posées entre les années 1970 et 1980. Les facteurs d'apparition sont liés à la longueur du réseau, à un faible débit provoquant un temps de dormance trop long, ainsi qu'à la température de l'eau. Le problème ne se posera probablement plus en hiver, mais reviendra l'été prochain. Le Président explique que la seule solution pérenne à ce problème est de changer les canalisations. Le remplacement de toutes les canalisations concernées est sommairement estimé à environ 1 000 000 €. Ce projet nécessite donc obligatoirement d'avoir recours à un maître d'œuvre, de faire des demandes de subventions, d'élaborer un projet, éventuellement par tranches, d'organiser une consultation des entreprises, de faire un emprunt ...

Le fait de suspendre l'étude diagnostic en cours ne permettra pas d'aller plus vite sur la question des CVM. Les 22 000 € à déboursier pour les compteurs de sectorisation, que le budget eau peut autofinancer sans problèmes, sont sans influence sur le financement des travaux de remplacement des canalisations. Enfin, la CCBC est trop engagée dans l'étude diagnostic en cours, pour annuler la sectorisation prévue. Le Président rappelle que la CCBC s'est engagée à réaliser ces diagnostics auprès de l'AESN, pour éviter une augmentation exponentielle des redevances de l'agence payées par les usagers, et pour continuer à être éligible à l'attribution des subventions. Arrêter les études en cours serait donc contreproductif, et ferait perdre la crédibilité de la CCBC, vis-à-vis de l'AESN. Le Président explique en effet que la CCBC soutenue par l'ARS, négocie en ce moment avec l'AESN, pour être exonérée d'une nouvelle étude diagnostic sur le secteur impacté par les CVM, et que ce n'est donc pas le moment d'arrêter le travail en cours.

Mme CROCHET insiste sur le fait que le remplacement du réseau impacté par la présence de CVM est une urgence, qui doit être prioritaire aux autres dossiers. M.DHUICQ confirme qu'il prend le problème très au sérieux, mais que de tels investissements demandent un travail préalable approfondi, qui a immédiatement été engagé par les services de la CCBC, en collaboration avec l'ARS, SUEZ et l'AESN. Une délibération de principe sur le sujet sera présentée à la prochaine réunion du Conseil communautaire, afin de faire une demande de DETR 2020, et d'engager les études de maîtrise d'œuvre. Une première tranche de travaux sera programmée dès 2020.

M. VIE soutient la nécessité de mener les deux projets de front. Il pense qu'une demande de dérogation sur l'étude préalable à la réalisation des travaux de remplacement des réseaux de Bergères, Boissy et Soigny, serait difficilement justifiable si la CCBC arrête toutes les études dans lesquelles elle est déjà engagée. Il rappelle également que le réseau du secteur ex-Bonneval est très fuyard, et qu'il est également important d'y apporter des solutions.

Mme CROCHET demande si une distribution d'eau en bouteille est prévue. Le Président explique qu'une telle distribution est ordonnée par l'ARS, qui coupe l'eau, si la situation le nécessite. Pour le moment, l'ARS n'est pas alarmiste, et n'envisage pas de couper l'eau. Il est seulement préconisé de la faire bouillir avant de la consommer, tous les autres usages restant possible sans restrictions.

Après débat sur les différentes problématiques de qualité de l'eau, il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la demande de subvention pour la pose de compteurs de sectorisation sur le secteur de l'ex syndicat de la Vallée de Bonneval.

Adopté à l'unanimité.

8- Acceptation d'un fonds de concours de la Commune de Tréfols pour les travaux d'assainissement pluvial et d'aménagement de voirie aux Rouillis

M.VIE présente l'objet du fond de concours, qui concerne les travaux d'assainissement pluvial et d'aménagement de voirie réalisés aux Rouillis en juillet 2019. Les travaux ont coûté 1 820 € HT et la Commune en prend 50% à sa charge, soit 920 €.

Adopté à l'unanimité.

9- Acceptation d'un fonds de concours de la Commune de Bergères sous Montmirail pour les travaux de pose de caniveaux à la Ville Echue

Le fonds de concours concerne les travaux de pose de caniveaux réalisés à la ville Echue en septembre 2019. Les travaux ont coûté 2 987,50€ HT et la Commune a voté un fonds de concours de 1 500 € par délibération du 12 mars 2019. Les fonds de concours d'une Commune membre vers son EPCI sont limités à 50% du montant HT des travaux, subventions déduites, en application de l'article L.5214-16 du CGCT.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'accepter le fonds de concours voté par Bergères sous Montmirail pour un montant de 1 493,75 €.

Mme CROCHET craint cependant que les travaux réalisés ne tiennent pas, et demande qu'un élu assiste aux opérations de réception des petits travaux. M. DHUICQ rappelle que les élus sont toujours invités à assister aux réunions de chantier et à suivre la réalisation des travaux.

Adopté à l'unanimité.

10- Approbation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable

Le Président invite les délégués à le lire et propose s'ils le souhaitent de venir le présenter devant leurs conseils municipaux respectifs.

Le Président souligne les problèmes de rendement sur certains secteurs.

Adopté à l'unanimité.

11- Approbation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Le Président invite également les délégués à lire le rapport. Ce rapport concerne les communes de MECRINGES, VAUCHAMPS, JANVILLIERS et MONTMIRAIL. M. DHUICQ propose également de le présenter en conseil municipal.

Adopté à l'unanimité

D. AFFAIRES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES

12- Subventions aux coopératives scolaires - Année scolaire 2019-2020

M. BERNIER prend la parole et présente la délibération. Il précise que la subvention aux coopératives scolaires n'avait pas augmenté depuis 2014. La Commission scolaire des affaires scolaires, réunie le 7 novembre, a donc proposé une augmentation de 0,20 €, soit 4 € par élèves.

Le montant total des subventions attribuées aux coopératives s'élève à 2 160 €.

Adopté à l'unanimité.

13- Subventions aux associations de parents d'élèves - Année scolaire 2019-2020

La subvention aux associations de parents d'élèves n'a pas augmenté non plus depuis 2014. La Commission des affaires scolaires propose donc une augmentation de 0,10 €, soit 0,70 € par élève, ce qui représente un total de 625,10 €.

Seules les associations de parents d'élèves légalement constituées et déclarées peuvent en bénéficier.

Les subventions sont calculées comme suit :

- L'Association des parents d'élèves de Montmirail (A.P.E.M) : 371 € pour 530 élèves.
- Association des parents d'élèves de l'école Jeanne d'Arc (A.P.E.L) : 189 € pour 270 élèves.
- Association des parents d'élèves du RPID Le Gault-Soigny / Charleville «La fourmi et la cigale» : 65,10 € pour 93 élèves.

Adopté à l'unanimité

E. ENVIRONNEMENT

14- Approbation du rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets

M. VIE synthétise le contenu du rapport et fait ressortir les points principaux. Le volume de déchets par administré de la CCBC reste important. Il souhaite donc que des actions soit menées pour diminuer ce volume, ce qui nécessite un agent affecté à ce type de missions. Il évoque également le manque de réactivité, faute d'agent, pour informer les administrés sur les refus d'enlèvement des sacs de tri sélectif.

M. NOIZET interroge M. VIE sur l'avancement du recrutement d'un ambassadeur de tri en service civique. M. VIE répond qu'il n'y a pas eu de candidats pour le moment. Le type de recrutement sera donc à revoir.

Les délégués discutent du problème des déchets déposés dans les points d'apport volontaire et de la redevance incitative qui génère des dépôts sauvages. M. VIE ne s'oppose pas au retrait des points d'apport volontaire, qui seront problématiques en cas de passage à la redevance incitative. Il évoque le fait qu'en termes de volume, les EPCI ayant adopté la tarification incitative ont réduit significativement le volume de leurs déchets. Des délégués pensent que cela s'explique notamment par le fait que les administrés de ces EPCI sont à l'origine des dépôts sauvages dans les communes voisines.

M. VIE fait un point sur le projet de loi relatif à la consigne. Le Sénat l'a pour le moment refusé mais l'assemblée nationale semble plutôt favorable à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

**F. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES SUR DELEGATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**

Objet	Fournisseur / Titulaire	Montant en € HT
Réfection du plafond de la STEP de MONTMIRAIL	Thierry NICLET	4 899,40
Fournitures scolaires	HEMARD ET FAYS	4 907,11
Travaux assainissement pluvial rue Ste Eulalie à CORROBERT	POTHELET	3 382,00
Travaux assainissement pluvial à LA VILLENEUVE LES CHARLEVILLE (rue St Nicolas et Chapton)	GIRARDIN	6 957,00
Travaux assainissement pluvial à LE GAULT-SOIGNY (Perthuis)	GIRARDIN	8 735,00
Enrobés	COLAS	1 330,00
Remplacement d'une pompe au Château d'eau de MONTMIRAIL	IPF	9 775,78
Révision et maintenance véhicules	MARTEL	1 289,26
Photocopieur pour l'école élémentaire de MONTMIRAIL	BUREAU 02	3 990,00
Fournitures administratives et scolaires	BUREAU 02	1 001,56
Equipements pour les sources de LE THOULT-TROSNAY	SUEZ	10 900,00
Peinture classe + couloir école FROMENTIERES	Arnaud GUNS	9 854,64
Analyse des risques de défaillance de la STEP	SUEZ	3 054,91

Dégrèvements accordés au titre de la loi Warsmann

4 dégrèvements au titre de la loi Warsmann ont été acceptés par la Commission eau et assainissement le 17 octobre 2019 pour un total de 1 397 m3.

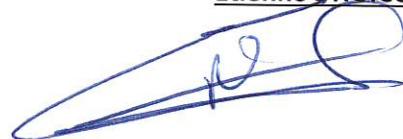
∞ ∞ ∞ ∞ ∞

L'ordre du jour étant épuisé, lecture du registre des délibérations est faite par M. Thierry DURAND secrétaire de séance. Le registre est signé par les membres du Conseil Communautaire.

La séance est levée à 19h45.

Fait à Montmirail, le 20 novembre 2019.

Etienne DHUICQ



Président de la CCBC

